

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**10 JUILLET 2008**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Ecole des Ecuyers –  
Restructuration,  
construction des espaces  
de restauration, de la  
salle de sport et du  
préau – Attribution des  
lots n° 3 et n° 6**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 11 juillet 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 22 juillet 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA  
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur STUCKERT

**N° DE DOSSIER** : 08 F 14

**OBJET** : ÉCOLE DES ECUYERS - RESTRUCTURATION, CONSTRUCTION DES ESPACES DE RESTAURATION, DE LA SALLE DE SPORT ET DU PRÉAU - ATTRIBUTION DES LOTS N° 3 et N° 6

**RAPPORTEUR** : Madame TÉA

\_\_\_\_\_  
**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération du 7 février 2008, le Conseil Municipal a attribué 8 des 13 lots concernant la réalisation des travaux de restructuration et construction des espaces de restauration, de la salle de sport et du préau de l'école des Ecuers.

Les lots 2 (charpente-couverture) et 9 (appareil élévateur) ont été attribués en procédure adaptée en mai 2008. Le lot VRD sera réalisé par l'entreprise titulaire du bail d'entretien.

Une consultation a été lancée en mars 2008 en marché négocié pour les lots n° 3 (Menuiseries extérieures – occultation) et n° 6 (Cloisons – doublages – faux-plafonds).

La Commission d'Appel d'Offres du 1<sup>er</sup> juillet 2008 a attribué ces 2 marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 3 : menuiseries extérieures – occultation  
Titulaire : NICOLINO  
Montant : 280 000 € H.T.
- Lot n° 6 : cloisons-doublages-faux plafonds  
Titulaire : CPM CLOISONS  
Montant : 113 084,33 € H.T.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les Entreprises NICOLINO et CPM CLOISONS ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC

